

22-04-11 Finances – Tarifs

Tarifs pour les séjours organisés pour les enfants de la commune – Année 2023 et tarifs centre de loisirs

Monsieur le Maire expose :

Comme chaque année, dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la commune organise des activités pour les enfants de la commune pour les vacances scolaires : séjours et centre de loisirs.

La participation demandée aux familles varie selon leurs facultés contributives et elle est fixée par le conseil municipal selon 5 barèmes et en corrélation avec les engagements de la CAF de la Loire.

Il convient de fixer dès à présent le prix de ces séjours et du centre de loisirs municipal. Afin de pallier l'augmentation du coût des activités, les tarifs subiront une légère augmentation.

La participation des familles sera donc la suivante :

Vacances d'Hiver 2023 : séjour à Valloire/ 6 - 17 ans

Barème 5 : > 2000	355 €
Barème 4 : 1101-2000	310 €
Barème 3 : 701-1100	271 €
Barème 2 : 500 à 700	266 €
Barème 1 : <500	235 €
Prix plancher	132 €

Vacances de Printemps 2023 : séjour itinérant – Raid sportif / 13 - 17 ans

Barème 5 : > 2000	189 €
Barème 4 : 1101-2000	165 €
Barème 3 : 701-1100	147 €
Barème 2 : 500 à 700	142 €
Barème 1 : <500	125 €
Prix plancher	71 €

Vacances d'Eté 2023 : séjour à la mer ou à la montagne en France / 6 – 15 ans

Barème 5 : > 2000	260 €
Barème 4 : 1101-2000	227 €
Barème 3 : 701-1100	199 €
Barème 2 : 500 à 700	195 €
Barème 1 : <500	172 €
Prix plancher	97 €

Vacances d'Eté 2023 : séjour à la mer ou à la montagne France ou Etranger / 15 – 17 ans

Barème 5 : > 2000	337 €
Barème 4 : 1101-2000	276 €
Barème 3 : 701-1100	222 €
Barème 2 : 500 à 700	216 €
Barème 1 : <500	180 €
Prix plancher	120 €

Tarif du centre de loisirs :

Applicables à compter du 29 août 2022.

Nature des prestations	Quotient familial									
	<500		500 à 700		701-1100		1101-2000		> 2000	
	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur
Matin	1,40 €	1,40 €	2,00 €	2,30 €	3,06 €	4,43 €	3,90 €	5,60 €	4,79 €	6,89 €
Repas	2,00 €	2,00 €	2,80 €	3,30 €	3,51 €	4,32 €	3,90 €	4,78 €	4,68 €	5,83 €
Après-midi	1,60 €	1,60 €	2,40 €	2,70 €	3,51 €	4,90 €	4,34 €	6,07 €	5,24 €	7,35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les participations ci-dessus des familles pour les voyages précités ainsi que les tarifs du centre de loisirs applicables à compter du 29 août 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 15 avril 2022

Le Maire,
Christian SERVANT

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 14 avril 2022

22-04-11 Finances – Tarifs

Tarifs pour les séjours organisés pour les enfants de la commune – Année 2023 et tarifs centre de loisirs

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents :

MM. WOLFF Paule - BOUGAULT Claude - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - JOLY Florence - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme WOLFF à M. SAHUC
M. BOUGAULT à M. SERVANT
Mme CONVERT à Mme GEUSENS
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à M. COSSEY
Mme SCHERRER à M. MOUNIER
Mme JOLY à Mme BISACCIA
M. PUPIER à M. BRUNEAU

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN